

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale pour la remise en état d'un remblaiement de zone humide sur la commune de Reuves

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 12 mars 2018, à partir de 9 heures, au jeudi 12 avril 2018, jusqu'à 16 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Reuves, par arrêté préfectoral n°10-2018-LE-EP en date du 5 février 2018 sur la demande présentée par la **SCI du Domaine de la Lune**, gérée par Monsieur René NAU - Rue des Bouvettes - 51270 FEREBRIANGES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale IOTA pour la remise en état d'un remblaiement de zone humide sur le territoire de la commune de Reuves. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Reuves.

L'intégralité du dossier sous forme électronique, ainsi que les avis, seront également consultables :

- **sur rendez-vous**, au SEEPR de la direction départementale des territoires de la Marne, sur un ordinateur mis à la disposition du public, **du lundi 12 mars 2018, à partir de 9 heures, au jeudi 12 avril 2018, jusqu'à 16 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la DDT,
- sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau>

Pendant toute la durée de l'enquête, durant les heures d'ouverture de la mairie et les permanences du commissaire-enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter en mairie de Reuves, le dossier complet relatif à cette requête, au format papier ou dématérialisé. Les intéressés pourront consigner leurs observations, propositions sur le registre déposé à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public, ou les adresser par correspondance à la mairie de Reuves, à l'attention du commissaire-enquêteur, ou les adresser par voie électronique : [ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr). Dès qu'elle en aura pris connaissance, les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Reuves, afin d'être insérées au dit registre. Elles seront également mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau>, où le dossier sera également consultable dans son intégralité.

**Madame Genevière VOCHÉLET**, fonctionnaire territoriale en retraite, désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la décision susvisée, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **lundi 12 mars 2018 : de 9 heures à 11 heures**,
- **mercredi 21 mars 2018 : de 16 heures à 18 heures**,
- **samedi 31 mars 2018 : de 10 heures à 12 heures**,
- **mercredi 4 avril 2018 : de 16 heures à 18 heures**,
- **jeudi 12 avril 2018 : de 14 heures à 16 heures**,

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires, SEEPR – Cellule Politique de l'eau – 40, Boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne cedex, ou en mairie de Reuves, et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau> pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale IOTA assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de la SCI du Domaine de la Lune, gérée par Monsieur René NAU – Rue des Bouvettes - 51270 FEREBRIANGES, ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « [ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr) », ou par voie postale à DDT 51 – Service eau, environnement et préservation des ressources – Cellule politique de l'eau – 40 boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le **13 FEV 2018**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le responsable de la cellule « Politique de l'eau »



Florent COLIN